Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 43 (1905)

Heft: 9

Artikel: A Orbe. - Les bêtes à bon Dieu

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-202059

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER Grand-Chêne, 11, Lausanne.

Montreux, Ger '7e, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg, St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall, Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements:

BUREAU DU « CONTEUR YAUDOIS, » LAUSANNE

Suisse: Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.
ETRANGER: Un an, fr. 7,20.
Les abounements de tent des 4er janvier, 4er avril, 4er juillet et 4er octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton: 45 cent. — Suisse: 20 cent. Etranger: 25 cent. — Réclames: 50 cent. la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

AVIS. - Nous informons nos abonnes de Lausanne et environs que le montant des abon-nements datant du 1º janvier sera pris en rem-boursement dès le 10 courant.

A côté de la politique.

Elections et votations.

C'est demain jour d'élection dans tout le canton de Vaud. On nomme les députés au Grand Conseil.

L'usage de la carte civique, pratiqué chez nous, est, croyons-nous, le mode de votation le plus simple, le plus pratique et le plus sûr. Nos voisins de Genève — du moins ceux d'entre eux qui veulent bien parfois nous reconnaî!re quelque chose de bon - nous envient depuis longtemps ce système; mais le Grand Conseil genevois, fidèle aux traditions, n'a pu encore se résoudre à rompre avec l'estampille, dont les nombreux inconvénients ont été maintes fois signalés.

En attendant le jour du triomphe définitif de la carte civique, voyons un peu quelques-uns des systèmes de votation en usage dans le temps jadis.

En Grèce, d'abord. A Sparte, le jour fixé pour le choix d'un représentant, le peuple se réunissait sur la place publique et faisait défiler successivement devant lui les divers candidats. Ceux-ci, suivant la popularité dont ils jouissaient, recueillaient sur leur passage des acclamations plus ou moins bruyantes et prolongées. Des citoyens, désignés à cet effet, notaient, à mesure qu'elles se produisaient, la durée et l'intensité des clameurs adressées à chaque candidat. Ceux qui avaient soulevé le plus de bruit étaient élus sénateurs.

Aujourd'hui, chez nous, comme ailleurs, on voit tout le contraire: ce sont les candidats qui proclament eux-mêmes leurs mérites, et les suffrages du bon peuple vont souvent à ceux qui crient le plus fort et le plus long-

A Athènes, on votait avec des fèves. Les électeurs passaient à tour de rôle devant un grand panier d'osier dans lequel ils jetaient une fève blanche ou noire. La première signifiait oui, la seconde non. Le résultat dépendait naturellement de la couleur dominante.

En Italie, maintenant. Voici comment votaient les Romains.

En présence des Consuls, les électeurs passaient un à un sur un pont étroit, construit pour la circonstance. Arrivés au milieu, ils jetaient dans une urne une des tablettes de bois, qui leur avaient été préalablement données, et sur lesquelles se trouvaient tracés des caractères et des signes désignant les candi-

En se retirant, à l'autre extrémité du pont, chaque électeur était tenu de remettre à des contrôleurs la tablette dont il n'avait pas fait usage. Le vote était obligatoire. Les citoyens qui n'accomplissaient pas leurs devoirs civiques étaient condamnés au bannissement.

Enfin, voici un troisième système qui était encore en vigueur au xviº siècle en Irlande, à Grimsby.

Lorsqu'il s'agissait d'élire le maire, les candidats à cette charge se rangeaient, les uns à côté des autres, sur une place publique, ayant chacun, sur le dos, une botte de foin. On amenait alors un âne à jeun, auquel on donnait la liberté à une certaine distance. A la vue et à l'odeur du foin, l'animal ne se faisait pas prier pour assouvir sa faim. Le candidat dont la botte était entamée la première était immédiatement

De nos jours, c'est sur le foin qu'ils ont dans leurs bottes que certains candidats fondent leurs espérances, et l'électeur fait lui-même l'office de l'âne.

Pour terminer, un mot entendu l'autre jour. On parlait du vote compact.

Un jeune homme, qui va faire demain ses débuts dans la vie civique, demandait naïvement si les candidats votaient aussi compact ou si, par convenance, ils ne biffaient pas leur

Biffer leur nom! lui répondit-on, et pourquoi? Ils seraient bien sots. Par qui donc pourraient-ils être mieux représentés que par euxmêmes?

- Hum!... C'est selon .., fit, à mi-voix, un vieux monsieur, qui, d'une table voisine, avait écouté la conversation.

Y a pas de mai! — En jouant dans la salle à manger, Jean-Jean vient de casser un des carreaux de la fenêtre.

Sa mère arrive aussitôt et lui administre une correction d'importance.

Jean-Jean se révolte :

- Est-ce qu'on ne voit pas quand même dehors, s'écriet-il en sanglotant.



Pour apprendre l'allemand.

Cueilli dans un journal d'outre-Rhin : « On désire placer une jeune fille dans une ville d'Allemagne, de préférence dans un pensionnat, où elle aurait occasion de se perfectionner dans la langue allemande en donnant des leçons de français. — Adresser les offres à M., à Moudon (canton de Vaud, Suisse).



Un de nos compatriotes, appelé à Rome pour affaires, écrivait l'autre jour à sa femme :

« Ma chère amie. Mes affaires sont terminées; tout s'est passé au gré de mes désirs. Je prolonge de quelques jours mon absence. Ne

m'en veux pas. Je ne peux m'arracher aux splendeurs anciennes et modernes de la ville éternelle. Je crois que je donne encore la préférence aux sublimes vestiges de l'antique cité de Romulus. Devant ces ruines grandioses, je ne cesse de penser à toi, etc. »

A Orbe. — Les bêtes à bon Dieu.

Une ville charmante; une population hospitalière, un joli « casino » tout neuf, où se jouent des « premières ». Car Orbe avait le privilège de monter pour la première fois la pièce intéressante de M. Mézel, intitulée « Sur la grand'place ». La donnée en est empruntée à la chronique de Pierrefleur. On ne pouvait tirer meilleur parti du sujet, pittoresque et touchant, et représenter avec plus d'habileté les malheurs - momentanés - d'un fiancé qu'un voleur et assassin menace de ravir à sa promise. M. Mézel est homme de goût. Il a su décorer une action, qui frisait la donnée mélodramatique, de la poésie qui pénètre d'Aubépine, le personnage favori de l'auteur. Décors et musique - musique peut-être un peu trop moderne pour une pièce qui évoque les premiers jours de la Réforme - sont ravissants. Nous sommes heureux du succès de cette entreprise, qui témoigne de la vigueur qu'a d'emblée acquise la renaissance de notre théâtre national romand.

Et justement, dans cette pièce, il y a, au deuxième acte, un morceau charmant, c'est la harangue que prononce le poète L'Aubépine, du haut d'une fenêtre des Secrétan, pour exhorter le peuple catholique qui gronde autour de cette maison à laisser en paix son ami, le réformé Pierre Darbonnier. Voici ce discours, qui est un éloquent appel à la tolérance.

Eh! les amis! que faites-vous à pareille heure dans la rue? avec vos femmes et vos enfants. encore! Mais dimanche est passé, nous sommes à lundi, si j'ai bien tout mon entendement! Pourquoi n'ètes-vous pas les uns aux champs, les autres à l'établi dans les échoppes? Est-il donc jour de foire que vous vous promeniez comme si vous étiez à vendre? (Cris: A bas Darbonnier!) Ah! C'est à mon ami Pierre que vous en avez! Benoîtement, vous avez cru à l'accusation impudente portée contre lui 1! Vous êtes donc comme ces oiseaux qu'on prend avec des appeaux grossiers dont le cri indique de loin la traîtrise. (Cris: A l'eau, les lutheriens!) Bon! c'est parce qu'il est luthérien que vous montrez pareille crédulité! Quel vent a soufflé sur la ville, qui vous rend tout à coup si déraisonnables, vous qui êtes, à l'accoutu-mée, le bon sens et la raison mêmes? Parce qu'il a plu à quelques hommes de prier Dieu autrement qu'on ne l'a fait jusqu'à ce jour, vous voilà tout bouffis de colère, ce qui ne vous rend pas beaux, savez-vous! (Quelques rires.) Vous voilà criant, hurlant, menaçant comme si le diable battait le briquet dans le derrière de

Pierre Darbonnier avait été faussement accusé d'assas-

vos chausses! Et avec cela qu'elle est utile la colère! la plupart du temps elle blesse qui s'en sert, comme si l'on prenait à pleines mains le

double tranchant d'une épée.

Ce dernier automne, Bargagnaud, oui Elysius Bargagnaud, celui qui est là-bas, rentrait au logis ayant pris du vin nouveau plus qu'il n'en pouvait porter; en chemin, il rencontra un mur qui ne se dérangea pas pour le laisser passer; furieux, Bargagnaud frappa du nez et du poing cet immuable ennemi! Qui donc garda la trace des coups? Fut ce la muraille innocente ou la large figure de Bargagnaud? (On rit plus fort.) Eh bien! si ce sont là les fruits de la colère, pourquoi cette irritation et ces emportements à l'égard des luthériens? Quand, après avoir fauché durant une longue matinée, vous vous étendez à l'ombre et que des bêtes à bon Dieu courent sur vos bras nus, l'idée vous vient elle à la cervelle de saisir un caillou pour écraser les menues bestioles? Non! vous auriez craint de vous blesser! Alors, pourquoi vouloir exterminer ces luthériens, ces quelques bêtes à bon Dieu qui se hâtent sans bruit dans la ville? Ne sentez-vous pas qu'en ce faisant, vous vous meurtrissez vous-mêmes et répandez le sang de ce beau pays qui est le nôtre? (Cris: Tu as raison, L'Aubépine.) Allons! abandonnez cette attitude d'hostilité qui ne sied à aucun de nous et retournez vers la tâche qui vous attend; oubliez mon ami Pierre, que la Justice a tant loisir de juger et, une fois vos logis réintégrés, laissez parler la bienveillance et la bonté qui sont au fond de vos âmes. (Cris: « Oui, L'Aubépine! oui! » — Les cris s'éloignent et l'on en tend dans le lointain des voix qui fredonnent un

Monument Juste Olivier.

Montant du fonds	Fr.	958 -
Anciens Etudiens, professeurs et élè-		
ves du Collège Galliard (par M. le		
professeur Burnier)	35	88 —
L. W	· · ·))	5 —
The state of the s	Fr.	1051 —

Voici donc le premier mille atteint. Au deuxième,

Petites annales de mars.

1584. — Du 1er au 4 mars 1584, on ressentit sur tous les bords du Léman les secousses d'un grand tremblement de terre. A Lavaux, les murs des vignes descendirent au lac; à Montreux, le lac remonta de vingt pieds audessus du rivage; à Villeneuve, des tonneaux pleins de vin se trouvèrent dressés sur leur fond. Mais c'est à Yvorne et à Corbeyrier que le tremblement sévit avec le plus de force. Le 4 mars, entre 9 et 10 heures du matin, un contrefort de la Tour d'Aï s'écroula et une avalanche de rochers et de terre détruisit ces deux villages.

A Corbeyrier, il ne subsista qu'une seule maison, dont le propriétaire et sa femme, croyant à la fin du monde, étaient tombés à genoux et s'étaient mis à prier. Sous les décombres d'une autre habitation, on trouva un enfant au berceau, sain et sauf; sa mère morte, courbée sur lui, l'avait protégé de son corps.

A Yvorne, l'éboulement « ensevelit tout vifs, raconte un notaire d'Aigle témoin de la catastrophe, environ 100 personnes (aucuns ont dit davantage), 240 vaches à lait, force bœufs et chevaux. Il couvrit 69 maisons, 106 granges, 4 caves. C'est merveille que l'estendue de douze arpents où estoient les édifices fut rendue si unie, qu'il sembloit que ce fust un guéret tout fraischement labouré ou hersé..»

- 30 M

Opinion. — «Ah! ne me parlez pas de ceux qui se suicident. Ce sont des gens qui manquent de savoir-vivre.

Lès plaisirs de Rosalie. — M^{me} Peignette à sa bonne:

— Comment, Rosalie, vous voulez retourner aujourd'hui chez le dentiste! Ce serait joli à vous de vous faire arracher ainsi une dent ou deux toutes les semaines et de laisser votre maîtresse faire seule le ménage!

Un psychologue. — Dans le jardin d'une brasserie. Un consommateur à l'hôte:

— Croyez-vous que ce couple qui est assis là-bas à l'ombre soit uni légitimement ou.... autrement?

— Nous le saurons sans peine: je vais faire porter sur leur table une lampe fumeuse. S'ils arrangent la mèche de façon à ce qu'elle brûle bien, c'est qu'ils sont mariés; s'ils baissent la flamme encore plus, vous pouvez être certain qu'ils n'ont pas passé devant l'officier de l'état civil.

- Secretary



Elle n'était pas espagnole.

— Notre ami S''' ne crache pas dans son verre comme on dit ici. Convié l'autre jour à dîner, on lui sert une bouteille d'un vin qu'il trouve exquis.

- Quatorze ans de bouteille,

fait le maître de la maison, avec orgueil. S''' verse dans son verre le reste de la bouteille, puis, soupirant:

- Elle est bien petite pour son âge!

Noutrès conseillers.

L'est déman qu'on renonme le conseillers. Le noutres sans su de reveni, ka on in est ti gailla conteint.

M'est vegnaî à l'idée, in liaizin à tot momeint su lè papaî dai couplets su dai z'hommo hiaut pliaci, que nion pè chaôtre ne cognaî, que lo moin qu'on pouessè saret dè mettrè on iadzo onna reintze sò duès su lè noutro, qu'on vai quazu ti lè dzo. L'est po cein que vigno, vouë, vo dere cein que sé rappoo ai conseillers dè per tsi no.

N'in in traî. Noutron syndique por' ion ; on autro aò Tsamp-Pliat, et lo troisiéme à Velars.

In passeint aó bas daó veladzo, pè lo seindai, vai paòtitre fé atteinchon à cllia balla carraïe et clliaò grandzès batteintès naôvès, iau lai ia que dévant on borni que pissè quemin lo bré? Se vai réussai dè passa, quand l'abrévavan, vo v'itès bin su arrêtà po guegni lè ballès vatsès, lè bî modzons et lè tsévaux pommélà! Eh! bin, l'est tsi noutron syndique, Aimé daò Carroz!

Mè faraî rin d'avaî son tsédau et son dominno!... Se volhiâvè tsandzi ?!... Mâ... iamèré onco mî avaî sa cabosse.... N'est portant salhaî qu'on hiver, que l'avan met tsi lo règent dè Corrévon.

Po conseiller, n'in a min, bin lhein, dè pllie capablio. Avoué cein l'est capiténo et lè sordà dè sa compagni in san tot fou; sè mettran aò fù por li, se falhaî. Tsi no, jamé cein n'a mî martsi que dù que l'est syndique. L'est destra cein que tint po la kemouna; vo ne pouaidè pas vo z'imaginà!

Pu, l'a dao boutafrou. Se faut dein lè grantès asseimbliaiès, aî fitès, à n'on satamo, dere oquiè, ne sè génè pas ; débliottè s'n'afféré sein quequelhî, mî què bin dai menistrès que lai ia. Vo z'araî falhu l'oûre quand l'an relèva lo coulidzo, la veillha, aò rèpé! Lai avaî portant daò fin mondo: monchu lo préfet, l'inspetteu dai z'écoulès et on tsiron d'autro. N'a pas z'u

pouaire! t'a cein tortsi nimero ion!... Gá, à Lozena, on iadzo que sè mettret apri lè z'avocats.... Pourro z'amis!

Et que l'a grand bré. Ti clliaô que brigan onna pliace, saî po piònié, caporat, pétabos son; clliaô qu'an fan d'intrâ din lès poustès, aô tsemin dè fai; van ti frottâ vers li.

L'in a que volhian que satsè fla-maçon. Dian qu'aôtramin n'araî pas montà se rido in grado et ne poraî pas dinche fére nommà coui vaô. L'est daî dzeins daô défrou que fan corrèci brit. L'an rémarquà que quand laô totsè la man ne bailhè què traî daî, et que, quand trinquè, n'impougnè son verro qu'avoué lo paôdzo, lo lètse-potse et lo grand daî...

Lucien daò Tsamp Pliat est cique que lai ia lo pllie grand teimps que lai iet. N'in étà aò catsimo inseimblio, l'est li qu'a récità lo vœu daô baptéme. Quand mè vai mè rècriè adi.

L'est lo pllie galé hommo qu'on vayè, boun' einfant, servessin, rin hiaut. Vaò assebin s'arrètà po dèvezà avoué en pourro qu'avoué on retso. Et que s'intind al z'afférès et aî bitès! Se faut on coup dè man, on bon conset, l'est vers li que tot lo mondo cort. Quand dit oquiè l'est d'attiutà. L'in fudrai dai bataillons d'hommo dinche aò pay! L'est din la coume chon dai z'écoùlès, lo conset dè perrotse et l'a étà onna troupa d'ans présidint dè la fretéri. No z'a fé avaî la pousta et l'a briyu dai pi et dai mans quantiè que corredzéian la vilhe roulé.

Aô Grand Conset ne manquè pas onna tenablla et quand faut votâ, mè peinso que sè collègues fant quemin no, vant lo consurtà po savaî se faut mettrè oi aô bin na; ka vayo adi su la Réhiuva que la pllie grant'eimpartia votan ti lè coups quemin li. Sin cein, lé, po dere, n'a jamé min fé dè discou. Laissè lè z'avocats. avoué laô grantès leinguès dè pia, sè tsapllià intrè leu. M'a zaô zu de que l'amâvè mî distiutà, on iadzo frou, in bévessin on verro, l'est pllie kemoudo de s'intindre. Po cein sè bailhan lo mot la veillha intrè daô-traî, et tot in vouedin cauquiès demi et foumin on bet, dèvezan tot bounamint intrè laô, in patué. Dinse, se ion dè cliaô guegniâ d'avocat lè z'assorolhîvè, ne saraî pas fotu dè rin comprindre. Dai iadzo, quand l'an praô distiutâ, djuan à la bîte et, à l'avi que l'haôra l'est que, sè bailhan la bou-na-né et van sè rèduirè. Respet po leu! Laô fennès pouan îtrè tranquillès et dremi su la duès z'orolhiès.

Din ti lè casse clliaqu'à Lucien l'a bin mèretà Clliaò dè sa sorta san rarès. Onna travaillaôza, onna mènadzîre, que ne perd pas onna menuta, que n'a pas onna brequa d'orgouë; tandu que l'in a bin se l'ètan li, que ne battran pas on coup et s'incraîran ko dai pioux su dai molans dè s'oùre appelà madama la conseillère.

L'an onco lo bounheu aò Tsamp-Pliat d'avai dai z'einfants que laò resseimbliéian. Lè dou valets, l'ést laò pére tot cratchi; et lè duès felhiès, po l'ovradzo, lè mimès què la mére. Ti lè quatro san in adzo dè sè marià. Se vai dai valets qu'àmon lè felhiès à pan, que ne sè tiran pas in derrâi por arià, épantsi lo fémé, ramassà apri la faux aò soigni lè cayons, ad bin veriès et bounès felaires, invouyi-lè aò Tsamp Pliat, ne saran pas indieuzà, vo prometto. Ora, se vin cognaîtè, per tsı vo, duès z'autrès dinche, mè récoumindo que vo mè lo diesso, lo fari savaî à Lucien, po sè valets. L'est lè duès que prindran que volhian tsezi su laò pattès, mille màtins!

Cique dè Velars, Héli à Djan à la Zabe, que min lai dian, est lo pllie dzouveno dai traî; n's pas mé dè trint'ans et n'est pas onco marià.

L'a rimpliaci, lo derraî voyiadzo, lo gros Vinçan dè la Rosse, quen'in a pllie rein volhu